



DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 23
Date de convocation : 15/05/2020

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 23 mai 2020**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt, le vingt-trois mai, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : M. BROQUÈRES, Mme COUDROY, M. DUCASSE, Mme COURROS, M. LAFOURCADE, Mme THIEBLIN, M. DAUBA, Mme ZELLER, M. GOSSELIN, Mme REBECHE, M. DELAS, Mme LAPORTE, M. MAULNY, Mme CHAPUIS, M. BRUEY, Mme GARBAY, M. FAUVEL, Mme PARTOUCHE-SEBBAN, M. DARRIBEYROS, Mme DEGOS, M. LAMOTHE, Mme GARRIDO, M. DUBOS.

Un scrutin a eu lieu, M. DARRIBEYROS a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance A
Délibération n°2

DELIBERATION

Rapporteur : Mme COURROS

Objet : Election du Maire

Le plus âgé des membres présents du Conseil municipal, Mme Evelyne COURROS, prend la présidence de l'assemblée et fait procéder à l'appel nominal des membres du conseil, dénombre 23 présents, constate que les conditions de quorum sont remplies.

Il fait désigner deux assesseurs, Mme COUDROY Sophie et M. LAFOURCADE Pascal.

Il fait procéder à l'élection du Maire, seul candidat, Jean-François BROQUERES.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par 19 voix pour et 4 bulletins blancs (vote à bulletins secrets),

M. Jean François BROQUERES est proclamé(e) Maire et est immédiatement installé(e).

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.


Le Maire,
Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.